

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° tarifaire	Description
Marchandises en provenance du territoire canadien, etc. (suite) :	
9905.55.30	Fils de polyesters certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de tapis (visés par la sous-position 5509.22.00)
9905.57.10	Moquettes tissées Axminster (visées par la sous-position 5702.31.20 ou 5702.32.20)
9905.58.15	Tresses certifiées par l'importateur comme étant destinées au montage des broches ou des ensembles de broches (visés par la sous-position 5808.10.30)
9905.59.02	Tissu de talon en nylon certifié par l'importateur comme étant destiné à la fabrication des pneus (visé par la sous-position 5906.99)
9905.59.10	Bandes de polytétrafluoroéthylène vierges ou prélubrifiées (visées par la sous-position 5911.90.00)
9905.62.10	Accessoires vestimentaires de protection contre les scies à chaîne (visés par la sous-position 6217.10.00)
9905.64.30	Pointes certifiées par l'importateur comme étant destinées à la fabrication des chaussures de golf (visées par la sous-position 6406.99.30 ou 6406.99.90)
9905.66.10	Cannes-sièges (visées par la sous-position 6602.00.00)
9905.69.10	Isolateurs pour précipitateurs (visés par la sous-position 6909.19 ou 8546.20.00)
9905.72.10	Fils métalliques certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de tuyaux, pneus et courroies de transporteurs ou de véhicules automobiles (visés par la sous-position 7217.13, 7217.23 ou 7217.33)
9905.72.20	Fils métalliques certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication des broches ou des ensembles de broches, dotés ou non d'un tube métallique (visés par la sous-position 7217.31.30 ou 7223.00.10)
9905.72.30	Fils métalliques certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de tuyaux renforcés (visés par la sous-position 7217.32.10)
9905.73.02	Tubes certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication des ensembles de broches (visés par la sous-position 7304.41.00)